

INSTITUT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA

Cours de formation d'agent de brevets

MODULE 2 : CONTREFAÇON ET VALIDITÉ

20 JANVIER > 30 MARS

2009



Objectifs

Ce cours pratique de niveau avancé traite de la contrefaçon et de la validité des brevets. Il vise à hausser le niveau de compétence des agents de brevets stagiaires au Canada et accroître les chances de succès à l'Examen d'agent de brevets.

Horaire du cours

SESSION INITIALE

Toronto > 20 - 22 janvier 2009

Toronto Board of Trade, 9 h – 17 h (chaque jour)

Vancouver > session à confirmer

Si suffisamment d'intérêt est démontré, la session sera offerte simultanément à Vancouver. Cependant, la participation à la session initiale est obligatoire et les étudiants doivent être prêts à se déplacer à Toronto si la session n'est offerte que dans cette ville.

Vancouver vous intéresse-t-il?

Informez-nous le plus tôt possible afin qu'une session puisse être organisée dans cette ville.

FORMATION À DISTANCE

2 février - 30 mars 2009

Clientèle

Agents de brevets en formation travaillant dans des cabinets d'avocats, des firmes d'agents de brevets, des sociétés et des bureaux de transfert technologique qui désirent approfondir leur expérience pratique.

Gestionnaires en propriété intellectuelle qui désirent mieux comprendre la procédure entourant les brevets.

Conditions préalables

Afin de pouvoir tirer pleinement profit du cours il est recommandé que les personnes qui s'y inscrivent possèdent au moins une année de formation auprès d'un agent de brevets ou d'un avocat spécialisé en brevets.

Structure du cours

SESSION INITIALE

Une session initiale de 3 jours sera offerte dans le but d'exposer aux participants les principes de base entourant la validité et la contrefaçon et de discuter de l'Examen d'agent de brevets. Les sujets abordés incluront :

Introduction

- ▶ Survol de la jurisprudence pertinente
- ▶ Comment lire et interpréter les lois et règlements
- ▶ Méthodologies — analyse des revendications telles qu'interprétées, dates critiques

Interprétation des revendications

- ▶ Évolution historique
- ▶ Interprétation téléologique
- ▶ Personne possédant une compétence ordinaire dans le domaine pertinent

Contrefaçon

- ▶ Bases juridiques de la contrefaçon et des recours
- ▶ Délais de prescription
- ▶ Évolution historique
- ▶ Éléments essentiels et éléments non essentiels
- ▶ Contrefaçon directe et contrefaçon indirecte
- ▶ Défenses contre la contrefaçon

Validité

- ▶ Présomption de validité
- ▶ Antériorité/nouveauté
- ▶ Activité inventive/évidence
- ▶ Utilité
- ▶ Portée des revendications/suffisance de la description/ambiguïté
- ▶ Notion d'inventeur

EXERCICES PRATIQUES

La session initiale sera suivie d'exercices pratiques nécessitant approximativement cinq heures de travail par semaine. Les exercices seront transmis par courriel aux formateurs qui offriront par la suite une rétroaction détaillée.

PROGRAMME SUJET À MODIFICATIONS.

ATTESTATION DE FIN DE COURS

Les étudiants qui auront complété au moins 80% des exercices se verront remis une attestation de fin de cours.

